

Le projet d'évaluation

LEGT des Horizons – octobre 2021

Rappel du cadre réglementaire

- Textes de référence publiés fin juillet 2021
 - **Décret n°2021-983 du 27 juillet 2021** modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique
 - **Arrêté du 27 juillet 2021** portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022
 - **Note de service du 28-7-2021** : Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022
 - Modification des modalités d'organisation du CC : disparition des « évaluations communes » au bénéfice d'un « contrôle continu »
 - Une discipline n'est évaluée que sous une forme unique :
 - ★ Épreuve terminale
 - ou
 - ★ Contrôle continu
- Le tableau des coefficients

Épreuves Terminales

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1		16	16	16		16
Enseignement de spécialité 2		16	16	16		16
Grand oral		10	10	14		14
			60			60

Contrôle continu

Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1 ^{re}	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive		6	6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			40

Tous enseignements obligatoires			100			100
--	--	--	------------	--	--	------------

- Modification de la prise en compte des enseignements optionnels
 - ajout de coefficient à la somme précédente
 - Exemple : un élève qui a une seule option aura un total sur 104 coefficients au baccalauréat au lieu de 100. Sa moyenne finale sur 20 sera égale à la somme des notes coefficientées divisée par 104 : sa moyenne ne pourra donc pas être supérieure à 20/20.

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	Terminale	Total cycle	Première	Terminale	Total cycle
Option 1	2	2	4	2	2	4
Option 2		2	2	2	2	4
LCA Latin	2	2	4			
LCA Grec	2	2	4			
Tous enseignements optionnels	6	8	14	4	4	8

La moyenne représentative

- En règle générale, une moyenne trimestrielle ou semestrielle est considérée comme représentative lorsqu'elle est constituée :
 - à partir d'un nombre d'évaluations minimal défini pour chaque discipline ;
 - avec au minimum un devoir sur table.
- **Les évaluations peuvent prendre des formes diverses** : des productions orales et écrites, des travaux pratiques et des travaux de recherche, des exercices et des problèmes, des mini-projets valorisant l'acquisition des compétences et des contrôles de connaissances, des exercices en classe et d'autres réalisés hors la classe.
- Chaque professeur exerce la prérogative de choisir la nature de l'évaluation, le temps de l'évaluation et l'attribution de la note.
- **Chaque professeur veille à informer** de manière explicite dans le cahier de texte des évaluations à venir. Chaque professeur peut apporter des éléments d'explications sur la constitution de la note. **La contestation de la note ne sera pas prise en considération.**
- Les moyennes sont attribuées par les professeurs, entérinées en conseil de classe, transmises aux familles dans les bulletins trimestriels ou semestriels, puis renseignées dans le livret scolaire. Dans chaque enseignement concerné, la moyenne annuelle est validée lors du dernier conseil de classe de chaque année du cycle terminal (fin de première et fin de terminale).
- La moyenne annuelle ne peut être représentative qu'à la condition que chaque moyenne trimestrielle ou semestrielle ait été dûment entérinée comme telle par les conseils de classe successifs.

Situation du handicap et des parcours aménagés

Dans les conditions définies aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation les candidats peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité.

Les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu doivent prendre en compte les adaptations et aménagements définis dans le cadre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP), des projets d'accueil individualisé (PAI) ou des projets personnalisés de scolarisation (PPS), dans les conditions prévues par la réglementation. Lorsque

l'organisation de l'évaluation ne permet pas l'octroi du temps majoré, l'enseignant a toute latitude pour aménager le sujet proposé en l'allégeant ou en modifiant le barème de notation.

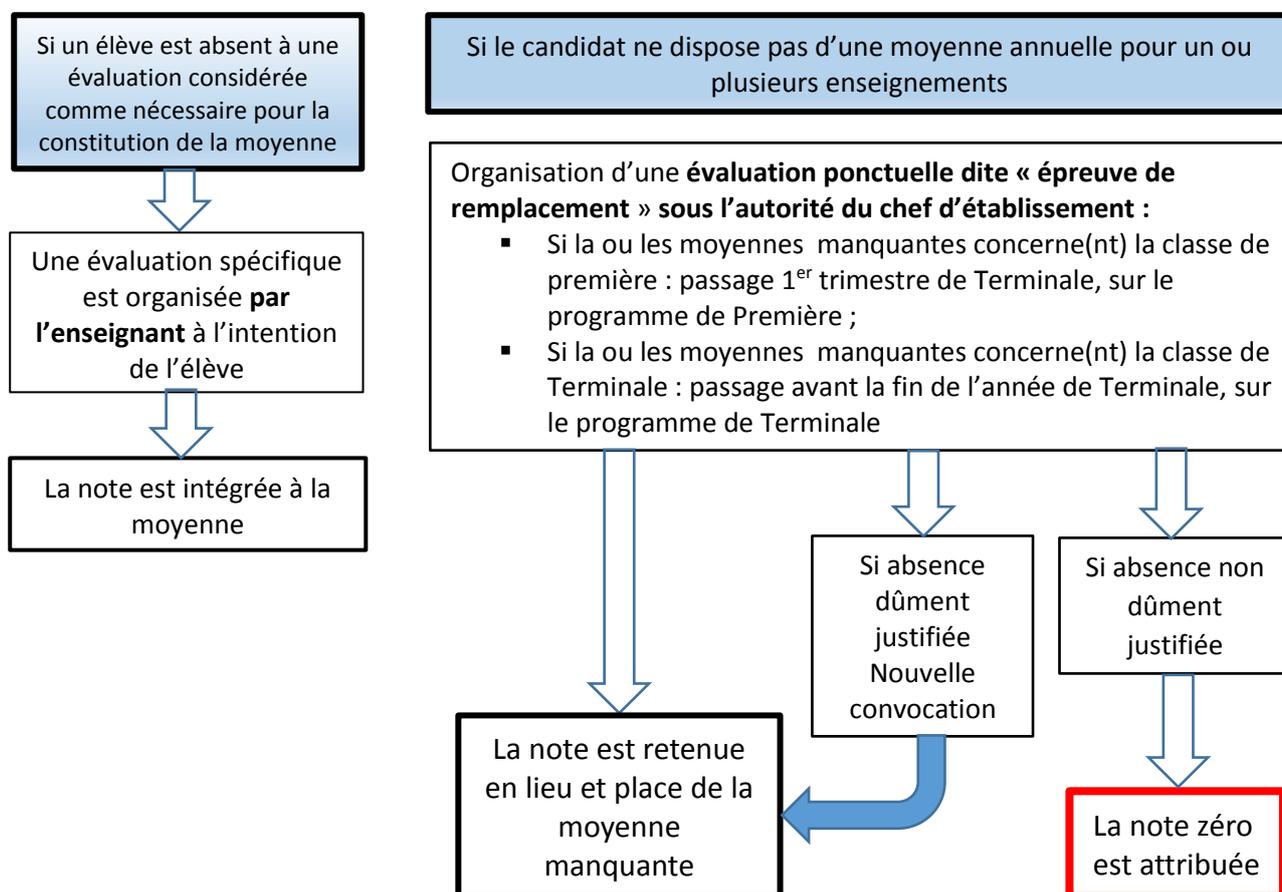
Absences et épreuves de rattrapage / épreuves de remplacement

Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Elle peut être organisée par son professeur dès son retour ou sur un créneau déterminé. Des professeurs d'une même discipline peuvent organiser des évaluations mutualisées de rattrapage pour permettre à plusieurs élèves pénalisés par des absences d'avoir une moyenne trimestrielle ou semestrielle représentative en ajoutant aux autres résultats la note obtenue dûment coefficientée. En cas d'absence non justifiée à un rattrapage, la note 0 est attribuée.

Lorsqu'un élève n'a pas de moyenne annuelle représentative dans l'une des matières qui ne fait pas l'objet d'une épreuve terminale : histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) et mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique et sur le programme de la classe de 1^{ère} dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de 1^{ère}, il ou elle est convoqué(e) à une épreuve ponctuelle de remplacement :

- Au 1^{er} trimestre de la classe de terminale quand les moyennes manquantes concernent la classe de 1^{ère} ;
- En fin d'année de terminale quand les moyennes manquantes concernent la classe de terminale.

Schéma de principe



Exploitation du projet d'évaluation

Le projet d'évaluation est validé par le conseil pédagogique, puis présenté au conseil d'administration. Il pourra être ajusté et modifié selon les besoins et les constats effectués par l'ensemble de la communauté éducative.

Déclinaisons par champs disciplinaires

Enseignements du tronc commun

Lettres :

En ce qui concerne l'enseignement du français, nous proposons d'utiliser toute la variété des évaluations et des supports afin de garantir une évaluation juste et équilibrée des élèves et de pouvoir faire émerger tout le potentiel et les compétences de ceux-ci :

Ils seront ainsi évalués :

- à l'écrit sur des devoirs type Bac faits à la maison aussi bien que sur table en temps limité, mais aussi sur d'autres travaux écrits sollicitant la réflexion et l'imagination comme des écrits d'appropriation.
- Les notions de grammaire au programme et la maîtrise de la langue pourront également être évaluées sous forme de tests ponctuels.
- La lecture et l'appropriation des œuvres au programme pourra être évaluée sous diverses formes : écrits d'appropriation, QCM, test de lecture...
- à l'oral : exposés, lecture expressive à voix haute, récitation, jeux de scène...
- enfin l'enseignant pourra utiliser le format numérique s'il le juge utile.

Nous proposons de même, une fois par an, un devoir commun en temps limité concernant les niveaux de Seconde et de Première.

Pour que la moyenne soit significative, l'élève aura trois notes minimum par semestre, dans un écart de coefficient maximal pris entre 1 et 3.

Toutes ces évaluations revêtent un caractère obligatoire pour évaluer de la façon la plus juste les progrès de l'élève; en cas d'absence, l'enseignant proposera un rattrapage.

Philosophie

Toutes les remarques présentées dans ces lignes explicitant l'essentiel des modalités d'évaluation en classe de Philosophie pour le Tronc Commun en Classe Terminale s'entendent à partir de deux considérations liminaires : 1° Elles reprennent les recommandations officielles telles qu'elles sont explicitées par les textes en vigueur, et s'appliquent à les suivre aussi rigoureusement que possible ; 2° Elles sont soumises à des variables qui devront tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

L'évaluation et l'étude des élèves des Classes Terminales en Classe de philosophie visent explicitement la préparation de l'épreuve du Baccalauréat. Elle repose sur un nombre de devoirs fixé par les textes en vigueur. Une partie de cette évaluation peut être réalisée sous forme de composition individuelle en classe, ou sous forme de devoirs individuel à réaliser à la maison.

Les devoirs peuvent prendre des formes diverses qui sont laissées à la discrétion du professeur qui les conçoit, les propose et les évalue dans le cadre du cours qu'il dispense, sans qu'il soit par avance possible d'en définir ni le rythme, ni la forme explicite, ni les coefficients possibles. Le nombre de devoirs correspond à des recommandations. Chaque professeur construit le plan d'évolution qui lui semble pertinent pour favoriser la préparation et la réussite des élèves. Il revient à chaque professeur de définir les objectifs intellectuels et pédagogiques qui permettent l'élaboration de ces devoirs. L'évaluation en classe de philosophie peut prendre des formes diverses et recouvre des modalités pratiques distinctes : des devoirs individuels que chaque élève réalise seul ou bien des devoirs « de groupe », dans lesquels les élèves préparent à plusieurs. Il peut s'agir de devoirs réalisés en classe, préparés intégralement à la maison, ou préparés en partie à la maison. Il peut s'agir de devoirs rédigés ou de toute autre forme d'exercice écrit ou encore d'exercices oraux. Ils prennent des formes nombreuses qu'il est inutile de détailler. À titre d'exemple toutefois, on peut mentionner les formes suivantes : des devoirs portant sur la mémorisation de parties de cours ou de cours complets, rédaction de parties ciblées des devoirs classiques spécifiques à cet enseignement (la dissertation et l'explication de texte) telles qu'une introduction, une conclusion ou une « partie », devoir portant sur une ou plusieurs lectures, rédaction de paragraphes, questions portant sur des textes connus ou inconnus, fiche de lecture, préparations diverses ou

encore dissertation ou explication de texte. Des devoirs facultatifs peuvent être proposés : sur ce point également, la forme, le temps de préparation, les coefficients, ou tout autre élément de définition de ces devoirs relèvent de chaque professeur.

Il est possible que chaque professeur définisse des coefficients pour les devoirs proposés aux élèves. Chaque professeur fixe les coefficients qui lui semblent pertinents dans le cadre du cours qu'il dispense, pour favoriser les progrès et la réussite des élèves.

En cas d'absence des élèves aux compositions ou aux devoirs réalisés en classe, des rattrapages sont organisés. Dans le cas d'absence aux rattrapages proposés, un protocole spécifique à l'établissement est mis en place.

Histoire, Géographie

Histoire-géographie tronc commun 1ere Term

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'analyse critique de document, à l'exercice argumentatif (composition/ dissertation/ question problématisée) et à l'exercice de cartographie.

Histoire-géographie filière technologique 1ere Term:

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'étude de document.

Enseignement Moral et Civique

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à la prestation orale.

Langues vivantes

- Semestre 1 de 1ère + semestre 2 de 1ère + semestre 1 de Terminale :
Au moins une évaluation en CO, en CE et en EE + moyenne des notes obtenues par ailleurs en cours de semestre (productions orales, traces écrites, évaluations de compétences linguistiques, vérification des connaissances lexicales ...)
Rattrapage des évaluations manquées :
 - chaque élève doit pouvoir être évalué en cours de semestre dans chacune des activités langagières ;
 - les évaluations manquées seront rattrapées dans la mesure du possible lors d'une séance ultérieure OU prises en charge par la Vie Scolaire selon disponibilités.
- NB : dans le cadre de sa liberté pédagogique, chaque enseignant se réserve la possibilité
 - d'évaluer plusieurs fois au cours d'un même semestre la même activité langagière (les différentes notes obtenues permettront donc de calculer la note moyenne de telle ou telle activité langagière) ;
 - de pondérer telle ou telle note (toujours dans l'intérêt de l'élève) afin de pouvoir prendre en compte d'éventuels progrès.
- Semestre 2 de Terminale
 - Au moins une évaluation dans deux compétences différentes.
 - Calcul de la moyenne de ces notes ainsi que celles obtenues lors de l'évaluation des quatre activités langagières (CO + CE + EE + EO) qui doivent servir à établir l'attestation de niveau en LV en fin de cycle terminal (coefficient identique pour chaque note).

En langues vivantes, aucun coefficient ne sera supérieur à 2.

Spécialité LLCE en première : mêmes conditions.

Enseignement scientifique

- **Première** : 2 évaluations de SPC (coefficient 0,5) et 2 évaluations de SVT (coefficient 0,5) au minimum.
- **Terminale** : 2 évaluations de SVT (coefficient 0,5), 1 évaluation de Mathématiques (coefficient 0,25) et 1 évaluation de SPC (coefficient 0,25) au minimum.

Éducation Physique et sportive

En éducation physique et sportive, la note à laquelle est affectée le coefficient 6 (coéf.5 pour la session 2022) est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF)

Le candidat est évalué, pendant **l'année de terminale**, sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. Elle peut être obtenue également par la moyenne d'une ou plusieurs notes issues d'un enseignement adapté.

La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat. Les moyennes annuelles de 1^{ère} et du 1^{er} semestre de terminale ne sont prises en compte que dans le dossier Parcoursup. Le jury du Baccalauréat dispose toutefois, à titre d'information, du livret scolaire du candidat sur lequel figurent notamment les appréciations des professeurs sur l'investissement de l'élève et l'évolution de ses apprentissages.

Les inaptitudes totales ou partielles à une activité programmée dans le cadre du CCF sont gérées par l'équipe EPS en fonction du certificat médical (CM) établi par le médecin et de chaque cas particulier. Le modèle académique du CM préconisé est à télécharger sur l'onglet EPS de l'ENT :

- **Inaptitude totale à l'année** : le professeur EPS transmet le CM du candidat à l'Inspection Académique (IA). L'élève ne passe pas l'épreuve d'EPS et le coefficient est gelé.
- **Inaptitude partielle** : plusieurs possibilités :
 - Inaptitude sur 1 cycle entier ou la majorité d'un cycle = l'élève bascule sur un enseignement adapté à son inaptitude.
 - Inaptitude de quelques semaines qui ne perturbent pas les acquisitions attendues en fin de cycle = l'élève passe l'épreuve de fin de cycle normalement.
 - Inaptitude ne permettant pas le passage de l'épreuve (blessure, maladie justifiée par CM) = l'élève sera convoqué à un rattrapage en fin d'année scolaire pour passer l'épreuve.
 - Si l'inaptitude partielle ne permet pas au candidat de passer la dernière épreuve de l'année ni le rattrapage, la moyenne sera faite sur seulement 2 notes. La recevabilité du CM établi sera étudiée lors des commissions d'harmonisation et de validation des notes EPS. Attention en cas de fraude ou de document antidaté la note de zéro peut être attribuée.

Comme l'enseignement commun de l'EPS, l'enseignement adapté repose sur 3 APSA au cours de l'année de terminale. La note finale du CCF peut être entièrement issue de cet enseignement adapté ou être un panachage en fonction des périodes d'inaptitudes du candidat.

Tous les CM sont à transmettre au professeur EPS qui se chargera de les scanner et de les faire suivre à la vie scolaire pour une mise à jour du statut de l'élève sur Pronote.

Dans tous les cas l'élève doit prendre contact directement avec son professeur d'EPS qui l'orientera vers la solution la plus adaptée à sa situation.

Enseignements de spécialités

Histoire, Géographie, Géopolitique et Science Politique :

Nous évaluerons les élèves sur les connaissances, les compétences et les capacités attendues en fin de cycle terminal. Nous les préparerons à l'analyse critique de document, à l'exercice argumentatif (dissertation) et à l'exercice de cartographie.

Humanités, Littérature et Philosophie

Nous proposons d'utiliser toute la variété des évaluations et des supports afin de garantir une évaluation juste et équilibrée des élèves et de pouvoir faire émerger tout le potentiel et les compétences de ceux-ci, à la fois dans la discipline Lettres et dans la discipline philosophie.

Ils pourront ainsi être évalués :

- à l'écrit sur des devoirs faits à la maison aussi bien que sur table en temps limité, mais aussi sur d'autres travaux écrits sollicitant la réflexion et l'imagination comme des écrits d'appropriation, en lien avec les lectures cursives demandées.
- à l'oral : exposés, lecture expressive à voix haute, mise en voix d'un texte, jeux de scène...
- enfin l'enseignant pourra utiliser le format numérique s'il le juge utile.

Les notes seront équilibrées entre la partie français et la partie philosophie, avec un minimum de trois notes.

Toutes ces évaluations revêtent un caractère obligatoire pour évaluer de la façon la plus juste les progrès de l'élève; en cas d'absence, l'enseignant proposera un rattrapage.

Sciences Économiques et Sociales

Nous envisageons 4 évaluations par semestre pour les élèves de la classe de Première et de terminale – spécialité SES-

- 3 évaluations écrites (sur table)
- Une évaluation orale

répondant aux 3 objectifs :

1. maîtrise des connaissances
2. traitement des informations
3. construction d'un raisonnement

La spécificité d'une évaluation à l'oral répond à la nécessité de préparer les élèves à l'épreuve du Grand oral visant 3 objectifs :

1. le positionnement de l'élève (expression, maintien de la voix, ...)
2. la présentation d'une réflexion d'une démarche personnelle
3. la prise en compte et la réactivité face à des questions

L'évaluation à l'écrit en classe de première utilisera une progression dans les coefficients :

- au premier semestre, les évaluations à l'écrit auront un coefficient 2
- au 2^{ème} semestre, le coefficient sera de 3

Tout travail volontaire proposé par l'élève et validé par le professeur (analyse de document de presse, entraînement personnel à la construction d'un raisonnement ...) ne sera pas évalué de manière chiffrée mais fera l'objet d'une appréciation mettant en valeur la capacité de travail autonome et d'approfondissement.

L'évaluation en classe de Terminale utilisera une progression dans les coefficients :

- semestre 1 : coefficient 2
- semestre 2 : 1 évaluation coefficient 3 et 3 évaluation coefficient 4
- semestre 2 : un bac blanc de 4h selon les possibilités d'organisation de l'établissement : coefficient 4.

Le barème sera indiqué pour chaque évaluation.

Pour les élèves présentant des PAI ou PAP, un aménagement sera réalisé en fonction de l'exercice proposé.

En ce qui concerne l'évaluation orale dès la classe de première : une grille de compétences sera fournie aux élèves et l'évaluation portera sur l'ensemble des items.

Spécialités SPC et SVT :

Nombre minimal d'évaluations : 4 par semestre. Chaque enseignant est libre de choisir son nombre total d'évaluations en respectant ce nombre minimal.

L'évaluation pourra porter sur la pratique expérimentale, devoir sur table, devoir maison comme suit :

- 3 devoirs sur table minimum par semestre
- Au moins une note d'un autre type

L'évaluation des capacités expérimentales représente environ 25% de la note globale.

Il est attendu que l'élève participe à 100 % des devoirs sur table (hors évaluation expérimentale).

Le devoir sur table sera rattrapé lors du retour au lycée, pendant les heures de cours ou sur les créneaux de libre de l'élève.

Mathématiques

La mise en œuvre des programmes au lycée doit permettre de développer les six compétences majeures de l'activité mathématique : chercher (amener les élèves à savoir quoi chercher et comment chercher) , modéliser (apprendre à utiliser un ensemble de concepts et de méthodes), représenter (donner à voir les objets mathématiques) , raisonner (résoudre des problèmes impliquant des grandeurs variées, démontrer, argumenter), calculer (automatisation et raisonnement) , communiquer (à l'écrit et à l'oral).

Les modalités d'évaluation sont très diverses et différenciées, pour faire émerger toutes les potentialités des élèves : devoir maison, interrogation écrite, questions flash, questions avec prise d'initiative, devoir surveillé, interrogations orales, QCM, Vrai/Faux

Il est attendu de l'élève un travail régulier aussi bien en classe que sur le plan du travail personnel qui reste incontournable.

Au cours de l'année, les élèves sont informés des modalités d'évaluation du contrôle continu. Les coefficients des évaluations tiennent compte de la durée de l'épreuve et de sa difficulté relative. Des épreuves communes seront proposées pour garantir une bonne préparation aux épreuves du baccalauréat (épreuve écrite de spécialité et grand oral en Terminale générale, contrôle continu en STMG), à partir de la classe de seconde.

Ces types d'évaluations permettent de nous adapter à nos classes et à nos élèves pour les inciter à travailler régulièrement pour approfondir leurs connaissances, les savoir-faire..., les préparer à des exercices plus complexes par des évaluations qui les « décomposent » en tâches plus simples, préparer et familiariser des élèves à certains types d'exercices., enfin motiver les élèves.

Numérique et Sciences Informatiques

Les évaluations occupent une place raisonnable dans l'année (environ 10% du temps d'enseignement) et revêtent des formes diversifiées.

Au cours de l'année, les élèves sont informés des modalités d'évaluation du contrôle continu.

Il est attendu de l'élève un travail régulier aussi bien en classe que sur le plan du travail personnel qui reste incontournable.

Les modalités d'évaluation prennent des formes différenciées, ce qui permet de faire émerger toutes les potentialités des élèves. La liste suivante n'est pas exhaustive : devoirs surveillés sur table ou sur machine, devoirs à la maison, interrogations, présentations orales, projets informatiques...

Les évaluations portent sur les six grandes compétences visées par la NSI :

- analyser et modéliser un problème ;
- décomposer un problème en sous-problèmes ;
- concevoir des solutions algorithmiques ;
- mobiliser les concepts et les technologies ;
- traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
- développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

Un équilibre est recherché à l'échelle des semestres : plusieurs devoirs surveillés, un à deux projets et des interrogations sont ainsi proposés régulièrement afin de garantir une bonne fluidité de l'apprentissage des élèves et une bonne préparation aux épreuves du baccalauréat (en classe de Terminale).

Les coefficients des évaluations tiennent compte de la durée de l'épreuve et de sa difficulté relative.

Sciences de l'Ingénieur

Chaque élève sera évalué(e) avec au minimum 4 notes par semestre.

L'évaluation sera au moins de 2 productions différentes par semestre dont :

- au moins 3 devoirs surveillés par semestre. Parmi ces devoirs, un portant sur toutes les séquences précédentes serait **éventuellement** extrait de la Banque Nationale de Sujets et sera affecté d'un coefficient plus important.

- au moins un note de TP (activités pratiques, compte-rendu, orale) par semestre
- une note de mini-projet sur l'année pour le niveau 1^{ère} : démarche projet ou challenge de Janvier
- une note de projet sur l'année pour la terminale : démarche projet ou projet de fin d'année.

Les élèves de Terminale bénéficiant de 2 heures supplémentaires en Physique seront évalués avec au minimum 2 notes par semestre.

Chaque élève devra passer au moins obligatoirement 3/4 du nombre d'évaluation, sinon un sujet de rattrapage sera proposé.

Pour la série STMG

Éco Gestion

1 ^{ère} STMG		
SGN	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (études de situations organisationnelles, TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus. • Préparation et soutenance de l'étude au 3^{ème} trimestre. Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.
Droit/Économie	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus. • Un corpus documentaire sera intégré avec une série de questions. • Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé. Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.
Management des Organisations	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (études de situations organisationnelles, TD, exposés, compte-rendu d'activité, revues d'actualités, tests de connaissances...)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus. Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.
Terminale STMG		
MSGN et enseignements spécifiques	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (préparation et soutenance de projet, TD, exposés, compte-rendu d'activité, tests de connaissances, ...)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus. • La contribution individuelle de chaque élève au projet sera identifiée et intégrée à sa moyenne. Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.
Droit/Économie	Evaluations sommatives + évaluations formatives diverses (TD, exposés, compte-rendu d'activité, tests de connaissances, revues d'actualités économiques...)	<ul style="list-style-type: none"> • Les évaluations sommatives de fin de thème prendront en compte les capacités énoncées dans le programme et les compétences du livret scolaire et montreront une progression dans les attendus. • Un corpus documentaire sera intégré avec une série de questions. Sur l'année scolaire l'ensemble des capacités du programme sera balayé.

Rattrapage des devoirs : les élèves s'engagent à rattraper 100% des évaluations sommatives

Enseignements optionnels

Langues et Cultures de l'Antiquité

Est attendu un minimum de 4 évaluations par semestre, chiffre à moduler en fonction du volume horaire hebdomadaire de la matière.

Pour être validés, les résultats de l'élève doivent correspondre à au moins 70 % des notes attribuées.

Les évaluations sont un mélange de formatif et de sommatif.

Les évaluations sont de natures variées, majoritairement sous forme de DM, et la moyenne de l'élève doit être représentative de cette diversité :

- portfolios réalisés collectivement ou individuellement
- QCM de civilisation, étymologie etc
- questionnaires à partir de documents audios ou vidéos
- traductions aidées ...

Théâtre

Les élèves de l'option théâtre pourront être évalués à travers les compétences suivantes afin de diversifier au mieux les notes et de prendre en compte le parcours de chaque élève dans sa progression :

- Compétences pratiques :
 - À travers la pratique, le travail mené au plateau : il s'agira de prendre en considération les progrès de l'élève dans sa pratique, dans son aisance corporelle et verbale.
 - À travers son implication dans le travail de groupe : ses interventions, ses propositions et son regard critique sur lui-même et ses camarades ; mais aussi sa capacité d'écoute et sa prise en compte des conseils donnés par son enseignant et les intervenants professionnels ; enfin sa capacité à prendre des risques au plateau et à accepter de « rater » pour évoluer et progresser.

Par conséquent, les élèves seront évalués au plateau au moins une fois par semestre.

- Compétences méthodologiques :
 - Il s'agira aussi d'amener les élèves à nourrir leur pratique par la formulation (écrite ou orale) de leur expérience de spectateur, la rédaction de comptes rendus des spectacles vus, l'analyse d'un élément de mise en scène, de scénographie, du jeu des acteurs etc ou un écrit d'appropriation en lien avec le spectacle vu ou le travail mené en cours sur les textes ou la pièce choisie.

Pour ce faire, le carnet de bord demandé par les enseignants sera ramassé et évalué de façon régulière, à raison d'une fois par semestre au moins.

- Compétences culturelles :
 - Il s'agira de permettre aux élèves d'acquérir la connaissance du théâtre comme genre et art vivant, de son vocabulaire et des éléments nécessaires à l'analyse du travail mené en classe ou des spectacles vus.